



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 98740

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la possibilité pour les Français résidant à l'étranger de se faire soigner dans notre pays avec prise en charge par la sécurité sociale, alors que ces personnes ne paient pas d'impôt en France. Il souhaiterait donc connaître les raisons de cette générosité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98740

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 811

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)